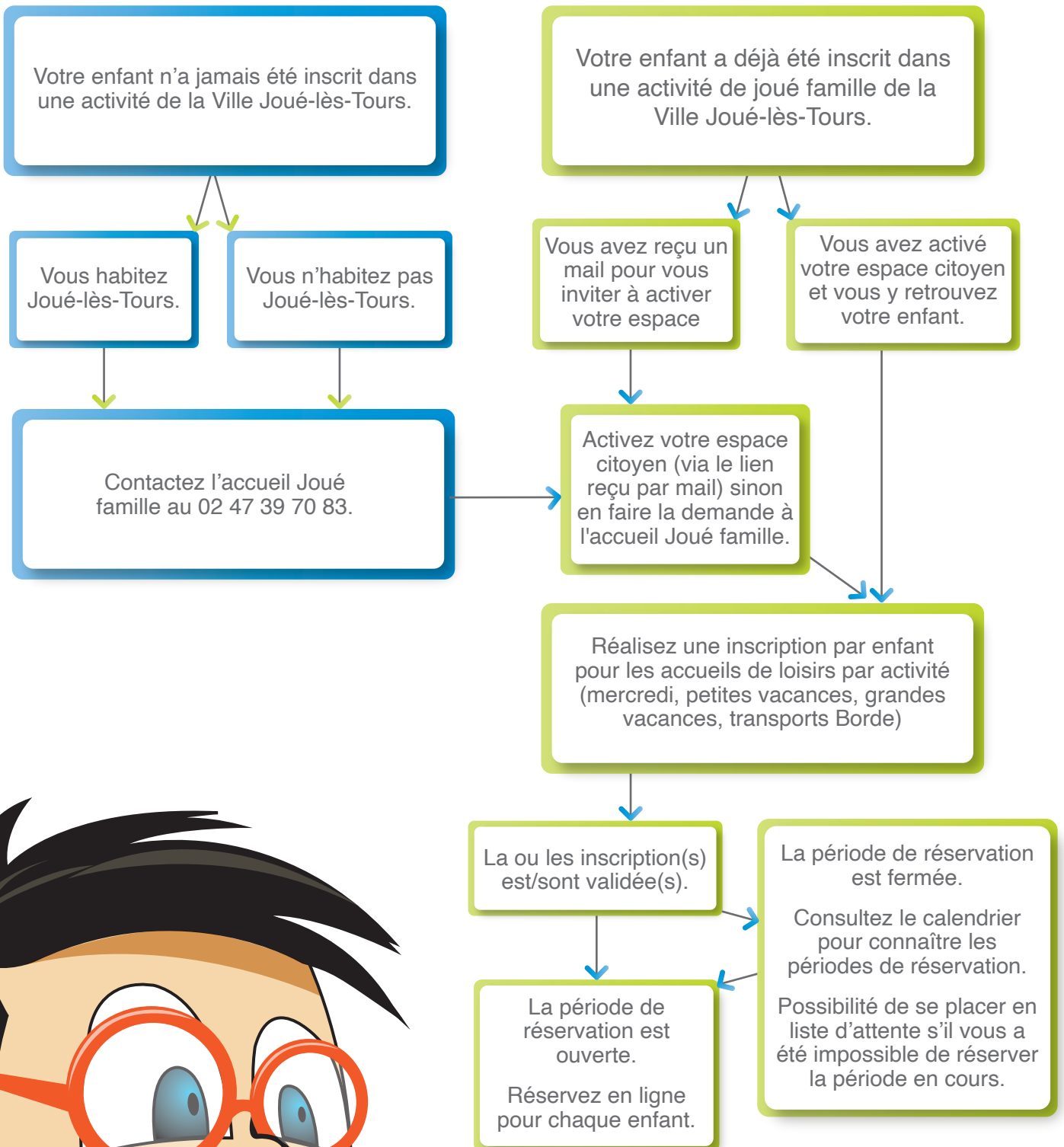


Comment s'inscrire et réserver aux accueils de loisirs de la ville de Joué-lès-Tours ?

Découvrez notre nouveau process dématérialisé :



La dématérialisation de nos procédures d'inscription et de réservation aux Accueils De Loisirs : Suivez le guide !

1. Pour activer votre espace citoyen, 3 situations possibles :

- Vous utilisez déjà l'espace citoyen pour vos/vos enfant(s), aucune démarche complémentaire n'est à faire, vous pourrez vous connecter le jour d'ouverture des inscriptions réservations.
- Vous n'utilisez pas l'espace citoyen pour les activités familles alors que vos/vos enfant(s) est/sont inscrit(s) dans une école publique de Joué-Lès-Tours ou a/ont déjà fréquenté un accueil de loisirs municipal : Vous avez dû recevoir un mail vous invitant à activer votre espace « famille ».
- Votre/vos enfant(s) n'a/n'ont jamais été inscrit(s) dans une école publique de Joué-lès-Tours et/ou n'a/n'ont jamais fréquenté un accueil de loisirs municipal : Nous vous invitons à contacter l'accueil Joué famille au 02 47 39 70 83.

L'activation est obligatoire pour accéder à vos infos famille.


2. La démarche d'inscription aux accueils de loisirs municipaux :

Les inscriptions se font à l'année pour chaque type de période et par enfant :

- Mercredis de l'année scolaire.
- Petites vacances.
- Grandes vacances.

Elles sont ouvertes toute ou partie de l'année

3. La réservation :

- Une fois l'inscription réalisée pour une activité, vous pourrez réserver selon le calendrier d'ouverture des réservations pour les périodes souhaitées. Rendez-vous dans  **INFOS PRATIQUES** sur la page d'accueil

Attention, les réservations sont limitées aux capacités d'accueil de chaque centre et par jour.






Si les jauges sont atteintes, vous ne pourrez plus réserver la date concernée.

Ces réservations sont modifiables par mail :

- Jusqu'à 15 jours avant le 1^{er} mercredi de chaque période
- Jusqu'à 15 jours avant le début des petites vacances considérées
- Jusqu'à J- 6 semaines du début des vacances de juillet Août (dates précisées chaque année).




Processus détaillé :

Informations générales

1. Je me connecte à mon espace citoyen
3. Je vérifie mes coordonnées/informations
4. Je renseigne la dalle  (n° CAF et téléchargement de votre attestation de QF)
5. Je sélectionne 1 enfant (clic sur l'image de l'enfant)  
6. Je renseigne la dalle santé 
7. Je retourne à l'accueil  MON ACCUEIL
8. Je prépare mon attestation de responsabilité civile


Je vérifie ou remplis les informations générales pour gagner du temps.

Inscription

1. Je sélectionne un enfant  
2. Je sélectionne la ligne d'inscription via la dalle inscription  Exemple : « Inscription les mercredis à La BORDE »
3. Je complète l'ensemble des champs et je télécharge l'attestation d'assurance RC
4. Je valide

Attention à ne pas dépasser les 3 Mo pour les documents.

Réservations

1. Je procède aux réservations via la dalle 
2. Je coche selon mon choix pour toute la période disponible
3. Je complète l'ensemble des champs et je valide

Modalités de réservations disponibles dans les  INFOS PRATIQUES

Inscription en liste d'attente

Uniquement en cas de quota atteint et d'impossibilité à réserver

1. Je clique sur la dalle liste attente
2. Je remplis le formulaire, et je valide.

Je recommence pour chaque activité si nécessaire et ce pour chaque enfant